

Les questions récurrentes du public face aux fonds d'archives et à leurs instruments de recherche

Isabelle Chave

Citer ce document / Cite this document :

Chave Isabelle. Les questions récurrentes du public face aux fonds d'archives et à leurs instruments de recherche. In: La Gazette des archives, n°220, 2010. Les instruments de recherche : évolutions, publics et stratégies. pp. 85-97;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2010_num_220_4_4741

Document généré le 15/03/2017

Les questions récurrentes du public face aux fonds d'archives et à leurs instruments de recherche

Isabelle CHAVE

On ne peut dire que, depuis plus d'un demi-siècle au moins maintenant, les archivistes français n'ont pas régulièrement consacré leurs réflexions à une étude du public fréquentant leurs établissements et de ses attentes, notamment vis-à-vis des instruments de recherche¹.

La restitution, par le présent article, des réponses données par le réseau départemental à la question qui lui avait été soumise par le bureau de la section Archives départementales de l'Association des archivistes français à l'automne 2009 (« Quelles sont les questions récurrentes posées par le public confronté à vos instruments de recherche ? »), tant sur l'ensemble des fonds que sur des séries précises², vient compléter la première restitution de cette enquête, proposée par

¹ Dans ce domaine, voir les deux enquêtes de l'Association des archivistes français publiées en 1957 (« La clientèle des archives », *La Gazette des archives*, n° 22, juillet 1957, p. 35-54) et en 1981 (« La clientèle autre qu'administrative des archives », *La Gazette des archives*, n° 113-114, 2^e-3^e trimestres 1981, p. 97-161) ; voir le 32^e congrès des archivistes français organisé à Tours en 1991 par la Direction des archives de France [« Les archives et leur public », dans *Les Archives dans la France de demain*, Paris, 1993, p. 143-197] ; voir aussi le séminaire de l'Association des archivistes français tenu à Rouen les 15 et 16 octobre 1998 sur le thème des archives et leurs publics et les études sur les publics lancées par la Direction des archives de France et le département ministériel des Études et de la Prospective [voir référence en note 2].

² En portant exclusivement sur les instruments de recherche, l'enquête ne reprenait, en les actualisant dix ans plus tard, que quelques points de l'étude réalisée en 1999 et 2000 à la demande de la Direction des archives de France et du département des Études et de la Prospective du ministère de la Culture et de la Communication, restituée dans : MIRONER (Lucien), dir., *Les Publics des archives départementales et communales. Profil et pratiques*, Paris, 2003, 3 vol., synthétisée, pour le volet départemental, dans « Les publics des archives départementales et com-

la contribution de Samuel Gibiat sur les instruments de recherche de référence. En fin d'article sont également présentées rapidement les principales solutions aux problèmes posés, qui ont pu être mises en avant par les services.

De quel corpus partons-nous ? 51% des services d'Archives départementales ont répondu au questionnaire ; sur cet ensemble, quarante-quatre ont répondu à la question citée précédemment. Parmi eux, six signalent qu'aucune remarque ne remonte de la salle de lecture par rapport aux instruments de recherche – « Le public se tait », a répondu la Haute-Loire, non sans humour ! Restent donc les trente-huit autres cas, objet de cette synthèse.

Les remarques et les attentes sur l'ensemble des fonds

La structure même du cadre de classement des archives départementales

La difficulté à appréhender, surtout dans le cas des primo-lecteurs, la composition organique des fonds d'archives constitue la principale remarque, relevée par une douzaine de services. Comment identifier le service ou l'organisme susceptible d'avoir produit des documents intéressant le sujet de sa recherche ? L'histoire administrative française et donc celle des producteurs d'archives sont sans doute l'un des éléments les plus complexes pour le grand public ; les mutations administratives (fusion, éclatement) se représentent difficilement¹.

munales », *Développement culturel*, n° 137, 2001, p. 1-15 [en ligne] (disponible sur : <http://www2.culture.gouv.fr/culture/deps/telechrg/dc/dc137.pdf>).

¹ Cette remarque est à rapprocher des termes de Christine Nougaret : « la principale difficulté du chercheur, dans cette première approche, est de comprendre la dispersion entre plusieurs séries ou fonds des documents qui répondent à une même question. Cette difficulté n'est pas différente de celle de tout administré devant les compétences respectives des différents services de l'administration » (*Les instruments de recherche dans les archives*, Paris, Direction des archives de France, 1999, p. 173). Ce constat peut sans doute être relié à la baisse sensible du public de formation historique dans les salles de lecture des Archives départementales. À propos de la décennie 1998-2007, Élisabeth Verry écrit : « le premier [mouvement] est celui de la désaffectation des universitaires, enseignants ou étudiants, pour qui l'étude traditionnelle des sources n'est plus l'unique mode de travail [...]. La transformation du cursus universitaire par l'adoption du LMD (licence, master, doctorat) a diminué considérablement les exigences en second cycle et ajouté à l'appauvrissement constaté de la recherche universitaire de type classique » (« Approche de l'évolution du lectorat dans les services publics d'archives de 1968 à 2007 », dans *À l'écoute des publics des archives : identités, attentes, réponses*, dir. Patrice Marcilloux, Angers, Presses de l'université d'Angers, 2009, p. 16).

Or, cette histoire même conditionne la présentation de nos inventaires. La complexité du cadre de classement des fonds des Archives départementales, qui disperse, ou plutôt répartit, les fonds entre plusieurs séries, notamment modernes et contemporaines, et donc entre plusieurs instruments de recherche, est une remarque rapportée par sept départements (Aisne, Aude, Charente-Maritime, Finistère, Hérault, Isère, Saône-et-Loire).

Appuyé sur un cadre de classement contraint et sur des inventaires jugés complexes, l'accès aux fonds semble partout difficile, mais plus encore dans le cas de l'Alsace-Moselle où la complexité des séries modernes, forcément trinitaires (sous-séries différentes pour 1800-1870, puis 1871-1918, puis 1918-1940), est soulignée d'une seule voix par la Moselle et le Haut-Rhin.

L'absence ou l'obsolescence du « Guide des archives »

L'intérêt des lecteurs pour cet état général des fonds et des instruments de recherche en vigueur que constituent les guides des Archives départementales est rapporté par quatre départements (Ain, Ardennes, Seine-Saint-Denis, Vosges), le principal reproche étant souvent le caractère obsolète et périmé de ces outils, publiés, pour beaucoup, dans les années 1970-1980.

La présentation même des instruments de recherche

Le premier point est le manque d'homogénéité, relevé par quatre départements (Charente-Maritime, Drôme, Landes, Orne), dans la présentation matérielle des instruments de recherche disponibles dans un service : inventaires imprimés, fichiers papier, répertoires dactylographiés, répertoires électroniques, bordereaux de versement, bases de données, etc. Dans certains départements, comme dans le Pas-de-Calais, la distinction ou la similitude des données n'est pas clairement comprise entre les répertoires papier et les répertoires informatisés dans un progiciel documentaire.

Le deuxième point, presque en corollaire, réside dans les différences, d'un type d'instrument de recherche à l'autre, dans le niveau de description des documents. Les répertoires numériques simples produits rapidement dans les années 1950-1970 sont parfois trop sommaires dans le niveau de description proposé (Corrèze).

Le troisième point est le caractère non normalisé des instruments de recherche anciens. L'approche en est parfois rendue difficile, notamment dans le cas d'un

département (Aisne), du fait de cotations non réglementaires ou de l'absence de sommaire du classement en tête des instruments de recherche dits « anciens », c'est-à-dire antérieurs aux préconisations de la norme ISAD(G).

La mise à jour du contenu des instruments de recherche

L'inventaire est-il à jour ? N'existe-t-il pas un vrac d'archives rattaché à la série ou au fonds mais non inventorié dans l'instrument de recherche ? L'inventaire ou le répertoire tient-il compte des derniers versements ? Existe-t-il encore des archives dans le service producteur ? Autant de questions récurrentes parmi le public, selon les Archives départementales des Ardennes, du Haut-Rhin et du Var.

Le manque d'index des noms de personnes et de lieux ou leur manque d'exhaustivité

Cette remarque constitue l'une des plus fréquemment rapportées : huit départements s'en font l'écho (Hautes-Alpes, Ardèche, Ardennes, Creuse, Drôme, Finistère, Saône-et-Loire, Vosges), les remarques s'appliquant à tous les instruments de recherche non normalisés et à toutes les séries, en particulier aux séries anciennes et à la série révolutionnaire. Comment faire comprendre, selon la Saône-et-Loire, que même les imposants index couvrant les inventaires sommaires des années 1880-1920 ne sont souvent pas plus exhaustifs que leurs analyses sélectives ?

Trouver à la fin d'un inventaire, dès lors qu'il est un peu volumineux, un index des noms patronymiques et géographiques de qualité reste, d'après l'enquête, la préoccupation majeure de la plupart de nos lecteurs.

La recherche de sources complémentaires

En Corse-du-Sud, les lecteurs compris dans la catégorie « scientifique » demandent les sources complémentaires sur l'histoire de la Corse conservées en dehors des Archives départementales, tant sur le territoire corse qu'à l'extérieur, tous les instruments de recherche n'étant pas dotés d'un état des sources complémentaires.

Dans les Vosges, pour d'autres raisons (destruction matérielle de certains fonds par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale), les lecteurs s'interrogent sur les sources complémentaires ou palliatives, permettant de contourner les lacunes (état civil, actes judiciaires, dossiers de dommages de guerre).

Le développement des outils technologiques

Les premières remarques portent sur le manque d'uniformité des logiciels entre les départements. Quant aux recherches automatisées, et si possible à distance, plusieurs départements rapportent les demandes de leurs lecteurs de pouvoir faire des recherches :

- soit dans une base d'indexation qui les renvoie vers les fonds concernés ;
- soit sur la totalité des contenus des instruments de recherche rétro-convertis.

Les remarques visant des séries ou des sources précises

Les fonds judiciaires

Les lecteurs de l'Ain souhaiteraient un dépouillement par affaire et par acte, avec une indexation fine (par nom des parties et par délit).

Les fonds notariés

La mise à jour rapide des inventaires des fonds notariés, immédiatement après les versements et selon un classement normalisé, est une demande rapportée par les Archives départementales des Bouches-du-Rhône ; tandis que dans l'Indre, les lecteurs souhaiteraient pouvoir signaler sur les inventaires les minutes lacunaires, bien que mentionnées par les répertoires élaborés par les notaires¹.

Les sources généalogiques fondamentales

Il s'agit là plutôt d'une remarque « en creux » sur les réponses données par le réseau : aucun service, sur les quarante-quatre ayant répondu, ne fait remonter de remarques sur les instruments de recherche proposés pour s'orienter dans les fonds généalogiques les plus consultés (registres paroissiaux, registres d'état civil, tables décennales, listes nominatives de recensement de population, registres matricules).

¹ C'est pour répondre à ce type de demandes que les répertoires des 82 fonds notariés des Archives départementales de la Mayenne sont mis à jour en fonction de découvertes rapportées par les lecteurs : voir <<http://www.lamayenne.fr/?SectionId=1189>>.

Alors que les lecteurs généalogistes sont majoritaires dans tous les services d'Archives départementales, faut-il en inférer, dans ce cas précis, que l'attention portée à ce type de séries et le temps consacré, depuis les années 1970, à l'élaboration d'instruments de recherche les plus précis possible, aboutissent aujourd'hui à ce que le niveau de l'offre soit adapté à l'exigence de la demande ? La numérisation de ces sources et leur accessibilité directe en ligne, qui concerne désormais cinquante-six départements français¹, expliquent sans doute que les questions sur les inventaires même de ces fonds précis aient, semble-t-il, pratiquement disparu. Elles ont cependant amené d'autres questions, sur lesquelles on reviendra en fin de propos.

Les fonds contemporains

L'absence d'état général des versements (Drôme) et, même lorsqu'il existe sous forme papier ou en ligne (Hérault, Vosges), l'éclatement des fonds en versements multiples demeurent un point d'achoppement et d'incompréhension de la plupart des lecteurs.

Arrêt sur image sur une multitude de médiations

Loir-et-Cher et Pyrénées-Atlantiques soulignent que leurs lecteurs ne lisent jamais ou généralement pas les introductions des instruments de recherche et n'y sont attentifs que lorsqu'un président de salle leur en donne la teneur oralement ! Le public, souligne la Savoie, n'est pas fondamentalement impliqué dans une démarche de recherche mais souhaite un accès immédiat à l'information utile. L'Hérault parle de « lecteur presse-bouton ». Aussi, face à cette situation et au-delà des différentes pistes synthétisées par les départements ayant répondu, la médiation humaine reste-t-elle encore un élément capital², justifiant l'intégration des responsables de salle dans les plans de formation continue (histoire des institutions, apprentissage des fonds complexes, etc.). Cette médiation trouve parfois à s'appuyer sur l'affichage grand format du cadre de classement en salle de lecture (Charente-Maritime, Haute-Vienne).

¹ Chiffre mis à jour à la date du 5 février 2010.

² Dans ce domaine, voir notamment la contribution de Gérard Naud, « Le public des archives de la Sarthe, 1967-1978 : agir ou subir », *La Gazette des archives*, n° 105, 2^e trimestre 1979, p. 97-110.

La publication ou la réactualisation du « Guide des archives »

De premières éditions récentes ont été faites dans la Meuse (édition papier, 2006) ou en Corrèze (état général des fonds en ligne, 2007), ou sont programmées à court terme pour 2010-2011 (Seine-Saint-Denis, Yonne).

Dans les départements où il avait été publié dans les années 1970, sa réédition revue et augmentée a été faite (Haute-Loire) ou est en projet à court terme, ainsi aux Archives départementales de l'Ain (édition uniquement en ligne) ou dans les Vosges (édition imprimée et édition en ligne, articulées avec l'état général des fonds et les instruments de recherche, basculés en ligne depuis 2007).

La réalisation d'instruments de recherche méthodiques

L'approche méthodique des fonds, mise en avant par huit départements, veut pallier directement l'éclatement de certains fonds, sinon de certaines thématiques, en plusieurs séries du cadre de classement, dont la complexité est soulignée par beaucoup. À défaut de répertoires numériques détaillés, certains départements, telle la Moselle, mettent en avant l'utilité d'états méthodiques des inventaires, donnant un panorama de toutes les séries ou sous-séries intéressant une thématique donnée, de 1800 à nos jours au moins, voire avant. La revue *Archives en Limousin*, coéditée par les services d'archives départementales et municipales de la région Limousin, ne fonctionne d'ailleurs pas autrement lorsqu'elle propose, un numéro sur deux, de publier un état des sources croisées entre les différents services autour d'un thème unique.

Deux logiciels au moins sont cités, permettant actuellement cette mixité souhaitée entre répertoires numériques et bordereaux de versement. Ainsi, les départements usagers du module documentaire d'un logiciel (Seine-et-Marne, Isère) peuvent-ils réaliser des états généraux des fonds par producteur, en transcendant la rupture entre le XIX^e et le XX^e siècle. Chaque fonds moderne et chaque versement, situés dans une continuité administrative, sont rattachés à une notice descriptive globale. L'Isère a le projet de mettre en ligne cette base de données en 2011.

Le répertoire méthodique est en particulier la réponse apportée par plusieurs départements dans trois cas :

- fonds notariés, pour pallier la succession des entrées d'archives provenant de la même résidence et cotés en différents « fonds » (Moselle, Nord, Vosges, etc.) ;
- archives modernes des départements d'Alsace-Moselle : si le méthodique est un plus pour les départements français n'ayant pas subi l'occupation

allemande prolongée, il devient une nécessité, selon les Archives départementales de la Moselle, pour les trois départements de l'Est ;

- fonds contemporains : l'Hérault, le Nord, la Sarthe, la Haute-Vienne, les Vosges, parmi d'autres, proposent un état général des versements organisé en grandes rubriques thématiques ou grands secteurs d'activités (douze pour l'Hérault ; l'équivalent des missions des ministères pour le Nord), transcendant la notion de producteurs, afin de regrouper plutôt les bordereaux de versement des producteurs agissant dans un environnement proche (exemple : affaires sanitaires et sociales, agriculture et forêts, justice) ; dans chaque secteur d'activité, le lecteur ou l'internaute accède à la liste des différentes administrations ayant versé aux Archives ; pour chaque administration, il peut consulter la liste des versements reçus avec une courte analyse. Cette liste permet ensuite d'exploiter les bordereaux de la salle de lecture.

La réactualisation d'instruments de recherche anciens pour accroître leur pertinence

Quelques départements se sont lancés dans une politique de reprise d'instruments de recherche existants, quitte à ne pas consacrer ces ressources en temps au classement de fonds non inventoriés :

- tantôt pour affiner la précision des données : la Corrèze a repris quelques répertoires trop légers sous forme de répertoires numériques détaillés, voire très détaillés, à l'exemple du fonds d'érudit Clément-Simon repris par une élève de l'École nationale des chartes au printemps 2009 ;

- tantôt pour une question de langue : le Haut-Rhin est en cours de traduction et de révision complète de ses inventaires en allemand et d'un inventaire en latin.

Les vade-mecum ou les guides pratiques

Répandus dans la plupart des services ayant répondu, ces supports de médiation visent à orienter les lecteurs dans les différents instruments de recherche existants autour d'une thématique donnée, répondant ainsi, d'une autre manière, au fait que « l'attente du public des archives, pris dans sa totalité, concerne d'abord des instruments de recherche de première orientation, où l'élément méthodologique est aussi important que l'élément descriptif »¹ :

- mini-guides pratiques dans l'Aude (*Comment faire l'histoire de sa commune ?*, *Comment faire l'histoire de sa maison ?*, *Comment faire sa généalogie ?*), la Haute-Loire

¹ NOUGARET (Christine), *Les instruments de recherche...*, *op. cit.*, p. 174.

(*Guide du généalogiste*, en ligne sur le site), les Pyrénées-Atlantiques ou la Savoie (guides pour l'Enregistrement ou pour le Cadastre, en privilégiant l'explication par l'image commentée), les Deux-Sèvres (*À la recherche de ses origines, À la découverte de l'histoire d'une maison, Comment accéder à un acte notarié alors qu'on ignore le nom du notaire ?*) ; pour l'Indre-et-Loire est à signaler l'ouvrage *Votre maison a une histoire. Précis de généalogie immobilière*, publié en 2006 par les Archives départementales, co-financé et diffusé gratuitement par la chambre départementale des notaires et par les notaires du département mais également par le biais d'associations d'histoire, comme Maisons paysannes de France ; ce précis est également téléchargeable sur le site des archives ;

▪ fiches d'aide à la recherche accessibles en salle de lecture, comme en ligne (Bas-Rhin, Haute-Vienne, Vosges).

La formation des lecteurs à la recherche

L'initiation aux techniques de recherche et à l'histoire locale est un phénomène qui prend de l'ampleur¹. Dans les Vosges, des ateliers interactifs de pratique historique, sous forme de sessions de deux heures de présentation et de manipulation des instruments de recherche et des ressources en ligne, en petits groupes, ont été mis en place sur quatre thématiques : « Faire l'histoire de sa famille », notamment autour de la recherche dans les fonds notariés ; « Faire l'histoire de sa propriété », « Faire l'histoire de sa commune », et accessoirement ici, « Publier le résultat de ses recherches ».

L'élaboration d'annexes améliorant l'orientation dans les instruments de recherche ou en accentuant l'utilité

Les Archives départementales signalent au premier chef la réalisation plus poussée et plus systématique de riches index des noms de lieux et de personnes² ;

¹ Voir aussi, sur ce point, la restitution de l'enquête menée en 2006-2007 auprès des lecteurs des Archives départementales de Maine-et-Loire : les actions de formation directes, en petits groupes, sont globalement préférées aux guides et manuels [*À l'écoute des publics des archives, op. cit.*, 2009, p. 46].

² Ainsi, l'imposant répertoire de la série U Justice des Archives départementales d'Indre-et-Loire permet, par son volume d'index réalisé par dépouillement exhaustif des dossiers de sociétés et de faillites des fonds des justices de paix (4 U) et du tribunal de commerce (6 U), de retracer la généalogie des sociétés et leur évolution (fusion, réorientation, dissolution, etc.) : voir <http://archives.cg37.fr/ead_browser.php?doc=1178718528.xml>.

les glossaires, constitués notamment pour les archives judiciaires, les fonds notariés et les archives de l'Enregistrement ; enfin, les répertoires biographiques construits grâce aux ressources de certaines séries ou fonds et publiés pour certaines professions – notaires, à partir de la série E (Mayenne, Vosges), personnel judiciaire à partir de la sous-série 4 U Justices de paix (Vosges), agents commerciaux de l'imagerie d'Épinal (Vosges, fonds 48 J Imagerie d'Épinal S.A.) – afin de répondre aux démarches patronymiques dans l'exploitation des fonds.

La recherche des compléments documentaires aux fonds des Archives départementales

En Corse-du-Sud, la recherche des sources complémentaires dépasse le relevé de toutes les mentions concernant la Corse dans les inventaires reçus, les livres, les articles : un projet pluriannuel de *Guide des sources de l'histoire de la Corse conservées à l'étranger*, inscrit dans la charte culturelle État-Région, fut signé en décembre 1997, impliquant les Archives départementales en qualité de support administratif et collaborateur scientifique. Le premier tome de la collection, consacré à l'Italie (sources italiennes du Moyen Âge à 1790), publié sous forme papier, est en cours de conversion pour une édition actualisée en ligne.

La dématérialisation des instruments de recherche papier et la constitution d'une bibliothèque virtuelle

Mais les principales réponses des départements, qu'elles soient déjà mises en œuvre (Bouches-du-Rhône, Drôme, Hérault, Indre-et-Loire, Haute-Marne, Haute-Vienne, Vosges, etc.) ou en gestation (Ardennes, Finistère, etc.), consistent, dans la très grande majorité des cas, en un plan de rétro-conversion des instruments de recherche et d'édition en ligne. La saisie rétrospective, souvent associée à une normalisation (ISAD(G), ISAAR(CPF)), voire à une politique d'indexation, est effectuée tantôt intégralement en interne (Vosges), tantôt de façon mixte, en interne et par externalisation (Drôme).

Plusieurs départements génèrent des instruments de recherche en XML natif : ainsi pour les bordereaux de la série W dans la Drôme. Les archivistes chargés du classement au sein du personnel des Archives départementales de l'Hérault produisent des instruments de recherche en EAD, et la production d'instruments de recherche sous stricte forme papier ou sous d'autres formats qu'en EAD ou en PDF est *a priori* abandonnée, afin de garantir une mise en cohérence de l'ensemble des répertoires et inventaires.

Les sites Internet des services d'Archives départementales se sont donc peu à peu enrichis d'une bibliothèque virtuelle d'instruments de recherche dématérialisés, dont l'un des avantages est la capacité permanente de mise à jour¹, et pouvant revêtir plusieurs formes :

- des bases d'indexation en ligne (par exemple, pour les Ardennes) ;
- des inventaires à télécharger en mode image (format PDF le plus souvent), à partir d'un état général des fonds (Corrèze, Hérault, Indre-et-Loire, Haute-Vienne, Vosges)² ;
- des inventaires au format HTML ou XML encodés en EAD, consultables soit *via* l'état général des fonds soit *via* une interrogation croisée et une recherche automatisée (Bouches-du-Rhône, Hérault, Vaucluse, Haute-Vienne) ;
- des moteurs de recherche performants permettant un affichage de tous les résultats par pertinence, déjà développé (Côte-d'Or) ou en gestation (Hérault, Meurthe-et-Moselle et Tarn).

Quelques départements ont toutefois un public encore réfractaire à ces éditions dématérialisées. Dans les Alpes-Maritimes par exemple, les recherches sur les instruments papier sont préférées pour les fonds communaux ou pour un fonds administratif précis et aucun lecteur n'utilise les thésaurus ou index associés

¹ Avancé surtout à l'orée de la décennie 2000, le contre-argument, selon lequel le développement des sites Internet des services d'archives viendrait menacer la fréquentation des salles de lecture, doit aujourd'hui être nuancé : « Le second mouvement [de la décennie 1998-2007 représente] les conséquences des efforts de communication à distance et la réaction du public à la mise à disposition des données par Internet. [...] Les départements qui ont en cette matière quelque recul font de la situation un tableau nuancé. Si la fréquentation de leur salle de lecture a effectivement subi une diminution, celle-ci reste mesurée (10 % environ) et ce léger reflux est compensé par la richesse des contacts et coopérations instituées. » [VERRY (Élisabeth), *op. cit.*, p. 16-17]. Pierre Fournié ne dit pas autre chose : « Les effets de la mise en ligne des ressources sur Internet demeurent difficilement mesurables, mais il paraît évident que la lecture des informations relatives aux fonds d'archives disponibles (états des fonds, instruments de recherche, etc.) offre des réponses aux usagers qui, jusqu'à une époque récente, venaient au moins une fois aux archives pour se renseigner. [...] Les données jusqu'ici recueillies ne permettent pas d'établir de corrélation entre la mise en ligne des documents et une baisse sensible du nombre de lecteurs et des séances de travail. » [FOURNIÉ (Pierre), « La connaissance des publics des archives : bilans statistiques, analyses et perspectives », dans *À l'écoute des publics des archives*, *op. cit.*, p. 24].

² Voir l'exemple des inventaires anciens des séries A à H, repris en OCR, remodelés avec des rubriques intérieures mieux soulignées, et mis en ligne au format PDF, dans le cas des Vosges (<<http://www.vosges-archives.com>, rubrique « Consulter les fonds »>) ou de l'Indre-et-Loire (<<http://archives.cg37.fr/UploadFile/GED/Archives1790/1213618784.pdf>>).

aux bases de données électroniques proposées. Dans les Bouches-du-Rhône, certains lecteurs préfèrent les exemplaires imprimés des séries anciennes plutôt que la version rétro-convertie accessible en ligne (les éditions papier de la salle étaient annotées par les archivistes).

Enfin, les modifications de comportement et les travers de la recherche plein texte et à distance sont soulignés par la Vendée : les internautes se présentent en salle de lecture en réclamant une cote, dont la référence est fournie par les sites, sans avoir pris le temps de voir d'où celle-ci était tirée. L'intégration des inventaires dans un plan thématique plutôt que dans le cadre de classement officiel ne suffit pas à améliorer ce problème : si le nombre d'articles dépendant d'un titre est trop important, le lecteur ne s'intéresse plus aux articles environnants et à la position de l'article dans l'inventaire. Par ailleurs, la mise en ligne des inventaires et donc la lecture des analyses à distance ont accru de façon notable les demandes de reproduction numérique d'articles entiers, sans considérer le nombre de documents que cela peut représenter.

Des collaborations extérieures pour l'indexation

Le profil très généalogiste des usagers des Archives départementales engendre une approche nominative et patronymique dans l'exploitation des fonds, reflet de leurs préoccupations. L'une des voies d'avenir de la fréquentation des services d'archives, sur place ou sur leur site, passera sans doute par leur capacité à s'engager, quel qu'en soit le moyen, dans le travail d'indexation patronymique. Disputé aujourd'hui par les sociétés généalogistes, pour l'heure freinées par le problème de la réutilisation des données publiques, cet enjeu va pousser les services, faute d'effectifs humains suffisants et de moyens en conséquence, à développer les collaborations extérieures.

Ainsi, le partenariat avec l'université est-il proposé dans un cas pour le dépouillement de fonds complexes (justice) (Ain), en soulignant le problème de la chute du nombre d'étudiants en histoire. L'instauration de plates-formes d'indexation collaborative, parfois déjà confiées aux généalogistes et aux amateurs locaux (Ain, Mayenne) pour exploiter les principales sources généalogiques, devra par ailleurs sans doute s'élargir à terme à des sources généalogiques indirectes, tels que les fonds judiciaires.

Conclusion

Quels que soient les contextes locaux, les priorités définies pour l'élaboration des instruments de recherche et le choix de la forme prise par ces derniers ne peuvent être établies qu'en veillant à ce que soit respecté le principe général selon lequel les instruments de recherche sont au service du public et doivent prendre en considération ses besoins.

Les données restituées de cette enquête de l'Association des archivistes français ont du sens en ce qu'elles proposent un arrêt sur image, au début de l'année 2010, sur les problèmes posés par les instruments de recherche, *on line* ou *off line*, des services d'archives à leurs différents publics et sur les formes de solutions mises en œuvre par leurs responsables. Comme pour d'autres secteurs de la culture (bibliothèques, monuments historiques, musées), la question des publics est centrale pour les archives et le développement de l'offre numérique est un incomparable outil pour les diversifier.

Or, il y a fort à parier que la conception d'interfaces nouvelles entre les fonds et les utilisateurs sera la marque de la décennie à venir : le fait, pour reprendre les termes de Pierre Fournié, que « dans les années à venir, les archivistes, dépositaires et conservateurs de la mémoire collective, jouent un rôle majeur auprès de publics qui, traditionnellement, n'avaient pas recours aux archives, et servent, en quelque sorte, de recours face à une demande sociale de plus en plus forte, face à l'émergence des "minorités" et des "communautés" et la multiplication des discours historiques et mémoriels »¹ n'en est pas la moindre des causes.

Isabelle CHAVE

Directrice des Archives départementales des Vosges (2004-2011)

¹ FOURNIÉ (Pierre), *op. cit.*, p. 32.